

maladie dépend des circonstances propres à chaque patient (article 3 du décret 2021).

Covid-19 - Situations administratives des agents

18/01/2021

L'employeur doit maintenir le salaire dans les

conditions statutaires habituelles si ce régime est

plus favorable.

SITUATION	FONCTIONNAIRES CNRACL	AGENTS TITULAIRES IRCANTEC < 28 h / semaine AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC
Agent identifié cas contact à risque de contamination Maintien à domicile, placement en isolement à titre préventif en attente de test PCR. Transmission à l'employeur d'un justificatif de l'assurance maladie après déclaration en ligne via le service (https://declare.ameli.fr/) Agent présentant des symptômes d'infection déclarés à l'Assurance maladie L'agent s'engage à effectuer un test de détection du SARS-CoV-2 dans un délai de deux jours à compter de la déclaration en ligne via la plateforme declare.ameli.fr. Il transmet le récépissé généré par ce téléservice à son employeur. A réception des résultats du test (positif ou négatif), l'agent enregistre sur declare.ameli.fr la date d'obtention du résultat du test. →Si le test est négatif, l'agent reprend son activité dès le lendemain de la réception des résultats du test si son état de santé est compatible avec la reprise des fonctions. S'il présente toujours des symptômes l'empêchant d'exercer ses fonctions, il est invité à consulter son médecin et à adresser, le cas échéant, à son employeur un arrêt de travail dans les conditions de droit commun (jour de carence + calcul des droits à maladie à plein ou demi traitement). →Si le test est positif, l'agent est placé en congé de maladie sans application du jour de carence pour les arrêts démarrant à compter du 10/01/2021.	Placement en télétravail si possible. À défaut, placement en autorisation spéciale d'absence (ASA). Placement en (ASA) jusqu'aux résultats du test Si l'agent n'a pas réalisé de test après s'être déclaré symptomatique, l'ASA doit être requalifiée en absence injustifiée.	Placement en télétravail si possible. A défaut, placement en ASA. L'employeur perçoit directement les indemnités journalières en lieu et place de l'agent via la plateforme declare.ameli.fr. Placement en (ASA) jusqu'aux résultats du test L'employeur perçoit directement les indemnités journalières en lieu et place de l'agent via la plateforme declare.ameli.fr.
Agent présentant un arrêt de maladie en lien avec la covid-19 (test PCR positif) Lorsque l'agent est testé positif, il enregistre la date d'obtention du résultat du test sur la plateforme https://declare.ameli.fr/ . Il transmet l'arrêt de travail établi par l'Assurance maladie à l'issue de l'appel téléphone dans le cadre du "contact-tracing". La durée du congé de maladie dépard des sirespontances propres à chaque potient (criticle 2 du décest 2021)		Placement en congé de maladie ordinaire san jour de carence pour les arrêts à compter d 10/01/2021 (décret 2021-15). L'agent bénéficiant d'un arrêt de travail perçoit de IJSS dans les conditions de droit commun.

(décret 2021-15).

SITUATION	FONCTIONNAIRES CNRACL	AGENTS TITULAIRES IRCANTEC < 28 h / semaine AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC
Agent présentant un arrêt de maladie sans lien avec la covid-19 (autre pathologie)	Placement en congé de maladie ordinaire avec jour de carence	Placement en congé maladie ordinaire avec jour de carence L'agent bénéficiant d'un arrêt de travail perçoit des IJSS dans les conditions de droit commun. L'employeur se doit maintenir le salaire dans les conditions statutaires habituelles si ce régime est plus favorable.
Agent devant garder un enfant de -16 ans (ou enfant en situation de handicap sans limite d'âge), suite à la fermeture de l'établissement accueillant l'enfant (crèche, école ou collège). OU Lorsque l'enfant de l'agent est identifié par le médecin, l'Assurance Maladie ou l'ARS comme cas-contact de personnes infectées.	Télétravail si possible. A défaut, placement en ASA pendant la durée de fermeture de l'établissement ou pendant toute la période au cours de laquelle l'enfant est cascontact. Les ASA bénéficient à un parent par foyer, en cas d'incapacité de télétravail des 2 parents et sur justificatif attestant soit de la fermeture de la classe, soit de la situation de cascontact de l'enfant.	Télétravail si possible. A défaut, lacement en ASA pendant la durée de la fermeture de l'établissement ou pendant toute la période au cours de laquelle l'enfant est cascontact. Afin que l'employeur puisse percevoir directement les indemnités journalières en lieu et place de l'agent, il appartient à l'employeur de faire une déclaration sur https://declare.ameli.fr/ pour l'arrêt de travail dérogatoire.

Agent travaillant dans un service faisant l'objet d'une fermeture	Télétravail si possible ou réaffectation dans un service.	
	A défaut, placement en ASA.	

SITUATION	FONCTIONNAIRES CNRACL	AGENTS TITULAIRES IRCANTEC < 28 h / semaine AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC
Agent présentant une des douze pathologies listées par le <u>décret n° 2020-1365 du</u> 10/11/2020	et sur la base d'un certificat de requis lorsque l'agent rempliest placé en télétravail. Si le télétravail est impossible nécessaires à la reprise du tou aménagement du poste de des mesures de protection l'occasion de son activité; a nettoyage et désinfection de personne au moins en débute et de départ afin de garantir. Si l'employeur estime être protéger suffisamment l'agent Dans ce cas, l'employeur pe place de l'agent contractuel de les protestes de l'agent contractuel de les protestes de l'agent contractuel de l'agent de l'agent contractuel de l'agent contractuel de l'agent contractuel de l'agent d	nt vulnérable ne peut être engagée qu'à sa demande délivré par un médecin traitant. (Le certificat n'est past le critère d'âge). Sur la base de ce certificat, l'agent e, l'employeur détermine les aménagements de poste ravail en présentiel par l'agent vulnérable : isolement e travail pour limiter le risque d'exposition ; application à tout lieu fréquenté par la personne à risque à absence ou réduction du partage du poste de travail u poste de travail et des surfaces touchées par la tet en fin de poste ; adaptation des horaires d'arrivées le respect de la distanciation physique dans l'impossibilité d'aménager le poste de façon à nt, celui-ci est alors placé en ASA. rçoit directement les indemnités journalières en lieu et ou fonctionnaire à TNC relevant du régime général de CANTEC via la plateforme https://declare.ameli.fr/.

Agent cohabitant avec une personne v	/ulnérable
--------------------------------------	------------

Le Conseil d'Etat a considéré que le décret du 29/08/2020 pouvait mettre fin au bénéficie des ASA pour les agents cohabitant avec une personne vulnérable.

Conformément à la circulaire du 1^{er} Ministre du 01/09/2020 relative à la prise en compte dans la EPE de l'évolution de l'épidémie, le télétraveil est pour les consistes

conformement à la circulaire du 1^{et} Ministre du 01/09/2020 relative à la prise en compte dans la FPE de l'évolution de l'épidémie, le télétravail est, pour les conjoints des personnes vulnérables, la solution à privilégier lorsque les missions exercées le permettent.

En cas de travail par nature présentiel ou de reprise du travail présentielle décidée par le chef de service au regard des besoins du service, il convient de mettre en oeuvre les conditions aménagées, en particulier :

- la mise à disposition de masques chirurgicaux par l'employeur à l'agent, qui devra le porter sur les lieux de travail, dans les transports en commun lors des trajets domicile-travail et lors de ses déplacements professionnels.
- une vigilance particulière de cet agent quant à l'hygiène régulière des mains,
- l'aménagement de son poste (bureau dédié ou écran de protection, limitation du contact avec le public...).